

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 23 Février 2023

Délibération n°20230223_02

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 51

Suppléants : 6

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 65**

- dont « pour » : 65

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : BUDGET : versement acompte subvention au PETR du RUFFECOIS

Le jeudi 23 février 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17/02/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des Fêtes de VARS.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – CECCHIN Catherine - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-GAURON Jean-François suppléant de COYAUD Pierrick

4-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

5-CHOLEWKA Marie suppléante de NAFFRICHOUX Marc

6-BAUSSANT Jean-Robert suppléant de FAURE Sigrid

Pouvoirs :

1-KAUD Pascal pouvoir à BORNE Bernard

2-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

4-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

5-HENTRY Jimmy pouvoir à BERTRAND Didier

6-TEILLET Anne pouvoir à DANEDE Laurent

7-ETIENNE Murielle pouvoir à LACROIX Aurélie

8-SEVRIT Raymond pouvoir à COMBAUD Renaud

Absents : FLAUD Yves – PERRON Michelle - BOURABIER Jacques – POTEL Maryse - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : BUDGET : versement acompte subvention au PETR du RUFFECOIS

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2023 et en application de l'article L161-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que le PETR du Ruffécois sollicite le versement d'un premier acompte, au titre de la subvention 2023, à hauteur de 83 648,22 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prévoir la dépense précitée au titre du budget primitif 2023 et d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater dans la limite des montants énumérés ci-dessus le versement de la subvention précitée.

Conformément à la loi, les crédits faisant l'objet de la présente délibération seront inscrits au Budget Primitif 2023 et les attributions des subventions seront mentionnées à l'état annexe des subventions.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER l'ouverture des crédits au compte 657358 au profit du PETR du Ruffécois pour un montant de 83 648,22 € ;**
- **Et de CERTIFIER que les sommes seront reprises au budget primitif 2023 et mentionnées à l'état annexe des subventions.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

